



Ville de
DESCARTES
une philosophie de vie



République Française
VILLE DE DESCARTES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 mars 2024

Liste des délibérations

OooOooO

00- PRESENTATION DU PROJET DU KIOSQUE DU JARDIN PUBLIC RENÉ BOYLESVE PAR LES COMPAGNONS DES DEVOIRS DU TOUR DE FRANCE

Procès-verbal et décisions

01- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2024

=>Adoptée à l'unanimité (2 abstentions de Charlotte BOISGARD et Didier MARQUET)

Finances

02- BUDGET ANNEXE DU CINEMA LE RABELAIS - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

=>Adoptée à l'unanimité (1 abstention de Christophe MUNSCHY)

03- BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU COLONEL GILLES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

=>Adoptée à l'unanimité

04- TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024

=>Adoptée à l'unanimité

05- BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

=>Adoptée à l'unanimité (4 abstentions de Maryline COLLIN-LOUAULT, Paul MÉMIN, Michèle CHEVALLIER et Didier MARQUET)

Culture

06- TARIFS MUNICIPAUX - ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ESPACE MUSEAL

=>Adoptée à l'unanimité

07- CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET REGIONAL POUR DÉVELOPPER UNE MICROFOLIE - DEMANDE DE SUBVENTION CPER 2024

=>Adoptée à l'unanimité

Fonctionnement général

08- DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) ET D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGES DE LA VILLE DE DESCARTES

=>Adoptée à l'unanimité

Services Techniques

09- CCLST - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE 2024 POUR LES TRAVAUX, LES FOURNITURES ET LES SERVICES LIES A LA VOIRIE

=>Adoptée à l'unanimité

Urbanisme

10- CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉE 21 BIS RUE FRANCOIS-MITERRAND

=>Adoptée à l'unanimité

11- ACHAT PARTIEL DE LA PARCELLE D7 A L'ARRIERE DE LA MAISON NATALE DE RENÉ DESCARTES

=>Adoptée à l'unanimité

OooOooO

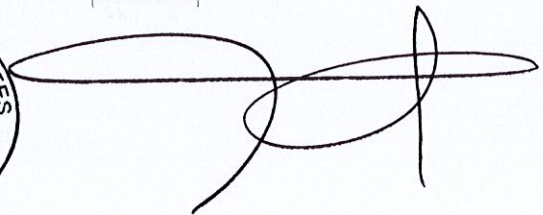
Fait et délibéré à Descartes le 27/03/2024.
Publié électroniquement le 29/03/2024.

La Secrétaire de séance



Monique GONZALEZ

Le Maire



Bruno MÉREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de date d'affichage ou de publication.